

12 août 2014

## Campagne de promotion : 3 = 4

L'histoire des sciences nous montre l'exemple de révolutions apportées par des esprits exceptionnels, souvent incompris de leur temps. Une révolution de ce type est en cours en ce moment même, et elle émane... de la DG. En effet, la DG a entrepris de changer l'acception universelle du signe « égal ». En matière de promotion désormais, 3 = 4.

**Rappel** : en son article 20-4, la CCN précise : « La situation d'un agent n'ayant pas vu sa situation professionnelle modifiée **depuis trois ans** fait l'objet d'un examen systématique par la hiérarchie, en vue de l'attribution d'un échelon supérieur (...) ».

Par ailleurs, dans son instruction sur la campagne EPA 2014 (**2014-24 du 3 avril 2014**), la DG affirme « L'EPA doit ainsi donner lieu à l'examen de la situation professionnelle, et le cas échéant à un plan de progrès pour les agents dont la situation n'a pas été modifiée **depuis le 1er/01/2011**. »

Or, les agents promus au 1<sup>er</sup> janvier ou au 1<sup>er</sup> juillet 2011, et qui sont donc exclus de la mesure cette année, ont été promus au titre de la campagne EPA 2010, et n'ont pas vu leur situation changer lors des campagnes EPA 2011, 2012, 2013 : TROIS ANS. Ils sont donc bien dans le cas prévu par la CCN. Ils devront pourtant attendre 2015 pour faire valoir leur droit à l'article 20-4, soit après QUATRE campagnes de promo blanches pour eux, 2011, 2012, 2013 et 2014. Le fait est donc indéniable : pour la DG, 3 = 4.

Evidemment, l'Etablissement ne joue pas avec les mathématiques pour le plaisir du jeu, mais pour une raison plus concrète : faire des économies sur le dos des agents. Explications :

A la fin de la campagne des EPA (1<sup>er</sup> avril au 30 septembre) commence la campagne de promotion. L'an dernier, l'Etablissement avait constitué **une liste** des « non promus depuis 3 ans » arrêtée logiquement au 30 septembre 2010. Du 30 septembre 2010 au 30 septembre 2013, il y a bien trois ans. **Comment se fait-il que, un an plus tard, la date retenue ne soit pas le 30 septembre 2011 ?** Pourquoi cette date n'a-t-elle été avancée que de *quatre mois*, au lieu de douze ? La réponse tombe sous le sens : pour exclure de la mesure tous les agents promus durant l'année 2011 (janvier et juillet).

En faisant cela, la DG conserve donc *sur deux ans* la même liste d'agents promouvables : ceux qui eurent une promo durant l'année 2010, au titre de la campagne EPA 2009.

Garder la même liste sur deux années consécutives, quel plus bel exemple de violation de la CCN ?!!

Pour **l'UNSA**, ces procédés sont inacceptables. **Nous demandons que la date retenue dans l'instruction citée soit modifiée** et, en tout état de cause, qu'elle n'aboutisse pas à mépriser l'esprit de la CCN. La CCN parle de *trois ans sans évolution* ; la DG, elle, a construit un nébuleux système de dates anniversaires permettant d'embrouiller les agents.

**Nous incitons vivement chaque agent à s'emparer de ce sujet.**

**Pour toute précision, contactez-nous.**

**D'une année sur l'autre, tout le monde est concerné.**